

# Benghebrit relance le dialogue avec les partenaires sociaux



Page 2

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Réhabilitation du bâti endommagé par les séismes à Béjaïa

### Le wali somme le directeur du logement d'assainir la situation

Page 4

Quatorzième année - N° 4084 - Lundi 30 janvier 2017 - Prix : 10 DA

Sellal au sommet de l'Union africaine

## «Des réformes profondes s'imposent»

Page 2

### Les 10 premiers jours de Trump

Par Mohamed Habili

Dix jours que Donald Trump est à la Maison-Blanche sans que ses détracteurs américains, aussi bien que non-américains d'ailleurs, ne désarment, comme si leur objectif réel était de rester mobilisés à son encontre aussi longtemps qu'il n'aurait pas compris qu'il n'était décidément pas fait pour gouverner les Etats-Unis, la plus grande puissance au monde, et qu'il n'aurait pas en conséquence rendu le tablier. Bien entendu, le décret qu'il vient de prendre interdisant l'entrée des Etats-Unis aux ressortissants de sept pays arabes et musulmans est discriminatoire et à ce titre condamnable. Mais pour peu qu'on y pense, la mesure est bien en deçà de la promesse faite à ses électeurs maximalistes d'interdire l'accès de l'Amérique à tout ce qui porte le nom de musulman. On se souvient que cette proposition attrape-rigaud, démagogique, a été effacée de son catalogue de campagne à peine était-il élu, de sorte qu'on a cru qu'elle avait été purement et simplement abandonnée. Mais la voilà qui resurgit, toutefois sous la forme d'une liste de sept pays seulement, auxquels peu de gens auraient pensé avant qu'elle ne soit publiée. C'est une liste expurgée, minimaliste, qui aurait probablement suscité étonnement et mécontentement dans son propre camp, ou plus exactement celui de ses électeurs, sa véritable et peut-être unique famille politique, si ses détracteurs ne s'étaient pas hâtés de s'en indigner, et par là même de la crédibiliser à leurs yeux.

Suite en page 3

### Elles ont chuté à 114,1 milliards de dollars en fin 2016

# Baisse inquiétante des réserves de change



L'exposé en plénière du gouverneur de la Banque d'Algérie sur la situation financière du pays, hier devant les quelques députés qui ont fait l'effort de se déplacer à l'Assemblée populaire nationale, a montré encore une fois les difficultés que traverse l'Algérie à cause du choc pétrolier. Des chiffres alarmants ont été présentés par Mohamed Loukal qui ne dit rien sur le temps qui reste au pays pour tenir avec des réserves qui ont baissé à 114,1 milliards de dollars à fin 2016 et une inflation en hausse (5.7%). Lire page 3

Agrumes-légumes frais

### Les banques instruites de suspendre les domiciliations bancaires des importations

Page 5

Photographe et plasticien

### «Mizo» dévoile son exposition «Métal-physique»

Page 13

Sellal au sommet de l'Union africaine

# «Des réformes profondes s'imposent»

■ «Le processus de réforme de l'Union africaine s'impose comme une nécessité», a indiqué, hier à Addis-Abeba, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal.

Par Yacine Djadel

Lors de sa participation au Sommet de l'Union africaine, le premier responsable du gouvernement n'a pas manqué de rappeler l'importance capitale et l'urgence d'opérer des réformes totales en vue de restructurer les fondements de l'organisation. Soulignant l'importance particulière qu'attache l'Algérie à ce processus, Sellal a affirmé que «le processus de réforme de l'Union africaine que nous avons décidé de confier au président Kagamé, s'impose en tant que nécessité. Il intervient dans un contexte particulier, marqué par le besoin de répondre aux impératifs d'intégration et de développement de l'Afrique, mais aussi aux mutations globales en cours dans le monde». C'est ce qu'il a fait savoir dans son intervention devant les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine. S'exprimant sur le sujet de manière exhaustive, le Premier ministre a tenu à souligner la détermination et la volonté affichée de l'Algérie pour la concrétisation du processus de réforme structurelle et institutionnelle de l'UA, réitérant à cette occasion la disponibilité entière du pays à contribuer à son aboutissement. Il a également rappelé que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a eu récemment, et à deux reprises, à exprimer officiellement cet intérêt au président rwandais, Paul Kagamé. Pour M. Sellal, l'ampleur de cette tâche, autrement la réforme de l'UA, ainsi que ses implications est plus que jamais



Ph.E. SorayaJ.A.

un défi à relever. A ce propos, il a déclaré que «la réorganisation de l'UA nous interpelle tous pour une meilleure appropriation de ce processus de réforme que nous souhaitons efficace et tourné vers la prise en charge des défis réels auxquels nous sommes confrontés». «Cette entreprise de réforme n'est pas l'apanage des seuls Etats membres mais incombe aussi aux organes et mécanismes de notre organisation qui sont appelés à y apporter leur contribution», a-t-il ajouté. Pour bien amorcer un réel élan de changement pour l'ensemble des membres de l'organisation, M. Sellal a, en tant que chef de l'Etat

algérien, rappelé que l'UA continue de faire face à des défis multiformes. Selon les remarques relevées et invoquées sur la question, ces derniers sont notamment liés à des dysfonctionnements structurels, à des difficultés financières ainsi qu'à des lacunes en matière de coordination au sein du système institutionnel de notre organisation. «La prise en charge de ces défis passe, essentiellement, par une démarche pragmatique basée sur l'emploi rationnel des ressources financières limitées et leur affectation à la réalisation de nos programmes et projets de développement de l'Agenda 2063», a-t-il déclaré à ce sujet.

## La réforme financière de l'UA : clef d'un rapide changement, selon le Premier ministre

Abordant les difficultés financières auxquelles est confrontée l'UA, M. Sellal a souligné qu'elles doivent, évidemment, faire l'objet d'une prise en charge urgente de manière consensuelle et mise en œuvre avec la contribution active de tous. Il a, à cette occasion, rappelé la décision historique prise lors du sommet de l'UA à Kigali en juillet 2016. «La décision prévoit l'instauration

d'une taxe de 0,2% sur les impôts des Etats membres. L'opérationnalisation de cette décision fait l'objet d'un travail minutieux mené sous l'autorité de nos ministres des Finances», a-t-il relevé. Par ailleurs, M. Sellal a rappelé les tentatives d'amélioration et de révision liées à l'architecture institutionnelle, au fonctionnement ainsi qu'aux procédures et méthodes de travail de l'UA et de ses organes. Celles-ci, bien que louables, n'ont malheureusement pas encore produit les résultats escomptés par l'organisation.

Y. D.

## Ministère-syndicats de l'Education

### Benghebrit relance le dialogue avec les partenaires sociaux

Après les mouvements de grève et les rassemblements de protestation qui n'ont pas eu l'écho escompté, les représentants des différents syndicats formant l'Intersyndicale maintiennent leur mobilisation pour réclamer l'abrogation de la nouvelle loi sur la retraite. Ces organisations ont tenu, samedi, leurs rassemblements régionaux devant les sièges des wilayas de Blida, Batna, Oran et Ouargla. Pour parer à toute perturbation, examiner les questions en suspens et trouver des solutions, la ministre de l'Education nationale, Nouria Benghebrit, met les bouches doubles. La première responsable du secteur a entamé une série de rencontres avec les différents syndicats de l'Education, afin d'anticiper sur tout conflit susceptible de perturber le déroulement de l'année scolaire. Ces rencontres mettent en exergue «l'importance du contact permanent avec le partenaire social à l'effet de garantir la stabilité du secteur», selon le ministère. A cet effet, la première responsable du secteur réitère sa volonté de laisser les portes du dialogue ouvertes. Selon elle, l'ouverture des canaux de dialogue et de la communication continue avec les partenaires sociaux contribuera certainement à assurer la stabilité au sein des établissements, dans



l'intérêt des élèves. Par ailleurs, la ministre a affirmé, samedi soir à Jijel, que la promotion de la gestion basée sur une vision prospective constituait une des missions fondamentales de son secteur. S'exprimant au cours d'une rencontre regroupant les cadres de l'éducation dans la salle des conférences du siège de la wilaya, dans le cadre d'une visite de travail de deux jours, la ministre a précisé

que la promotion de la gestion se fera conformément au plan d'action 2016-2019, qui s'appuiera essentiellement sur la Constitution et sur le programme du gouvernement, ajoutant que ce plan nécessite la mobilisation de tous les acteurs. La ministre de l'Education a indiqué, dans ce contexte, que des conditions de travail adéquates seront fournies aux équipes exerçant au sein des établissements scolaires en vue de concrétiser ce programme qui encouragera, a-t-elle estimé, la scolarité et la créativité. Insistant sur la formation qu'elle considère comme un «investissement substantiel» pour le secteur de l'Education nationale, la ministre a appelé à ne pas se contenter uniquement des aspects théoriques, mais que cette formation doit être «interactive», portant également sur des aspects pratiques. Après avoir fait état de la grande importance que son département ministériel accordait à la formation, M<sup>me</sup> Benghebrit a convié les formateurs à agir comme des gestionnaires et non pas comme des administrateurs en faisant en sorte que les formations programmées deviennent de véritables projets susceptibles d'apporter des prestations qualitatives aux générations futures, à l'instar des pays développés. Ayant, en outre,

attesté que la formation permettra d'améliorer la situation, la ministre a insisté sur l'importance de l'élément humain qui a l'obligation de faire preuve d'engagement et de compétence afin d'atteindre cet objectif. Affirmant que l'encadrement des opérations de formation s'inscrivent dans le cadre des objectifs du développement durable, à l'horizon 2030, dans un souci d'optimiser les pratiques pédagogiques dans les classes, la ministre a précisé que tous les fonctionnaires du secteur étaient concernés par cette formation. M<sup>me</sup> Benghebrit a également rappelé que le programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, visait à rehausser l'école algérienne pour qu'elle puisse servir d'espace d'épanouissement de la personnalité des élèves. Insistant sur la dimension pédagogique prônée par le ministère dont elle a la charge, notamment dans le palier du primaire, elle a mis en exergue la nécessité de renforcer les programmes de formation des intervenants en sus de la réactivation de l'émission «inter-lycées», le lancement du projet de marionnettes à travers 8 écoles pilotes et l'organisation de rencontres entre des auteurs connus et les élèves dans 5 wilayas pilotes.

Meriem Benchaouia

Elles ont chuté à 114,1 milliards de dollars en fin 2016

# Baisse inquiétante des réserves de change

■ L'exposé en plénière du gouverneur de la Banque d'Algérie sur la situation financière du pays, hier devant les quelques députés qui ont fait l'effort de se déplacer à l'Assemblée populaire nationale, a montré encore une fois les difficultés que traverse l'Algérie à cause du choc pétrolier. Des chiffres alarmants ont été présentés par Mohamed Loukal qui ne dit rien sur le temps qui reste au pays pour tenir avec des réserves qui ont baissé à 114,1 milliards de dollars à fin 2016 et une inflation en hausse (5.7%).

Par Nacera Chenafi

Le gouverneur de la Banque d'Algérie qui a présenté le rapport annuel de 2015 sur l'évolution économique et monétaire de l'Algérie, a donné des chiffres alarmants sur la situation financière du pays. Loukal a indiqué que les réserves de change de l'Algérie ont baissé à 114,1 milliards de dollars (mds usd) à fin décembre 2016 contre 144,1 milliards usd à fin 2015, soit une baisse de 30 milliards de dollars en une année seulement, et 8 milliards de dollars en trois mois, puisque les réserves de change s'étaient établies à 121,9 milliards usd à fin septembre 2016 et à 129 milliards usd à fin juin de la même année.

Dans une récente déclaration, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, avait assuré que ces réserves de change ne baisseraient pas sous les 100 milliards de dollars à l'horizon 2019. Mais avec les chiffres de la Banque d'Algérie, ce pari semble difficile à tenir du fait déjà que la saignée des réserves de change continue depuis 2014. Le prix du baril a atteint un seuil critique de 30 dollars début 2016, avant de stabiliser autour de 55 dollars actuellement grâce à l'accord des pays de l'Opep et non Opep.

Avec la chute des prix du pétrole en 2014, l'Algérie a été affectée à travers une baisse de réserves de change. Celles-ci étaient de 195 milliards usd à fin mars 2014 avant de baisser à 193,27 mds usd à fin juin 2014, puis à 185,27 mds usd à fin septembre de la même année. Ainsi, l'époque des réserves de change qui montaient à hauteur, parfois, de 20 milliards usds annuellement est révolue. Ce n'est pas tout, car Loukal explique que pour faire face au déficit budgétaire, il y a eu un quasi épuisement du Fonds de régulation des ressources (FRR). Il a atteint



Mohamed Loukal, gouverneur de la Banque d'Algérie

le seuil minimum de 744 milliards de dinars en février 2016. Il y a eu recours à hauteur de 58% et la diminution sur les deux années a été de 62,8%. Un épuisement en 2019 est prévu par la loi de finances 2017.

Le déficit budgétaire a doublé en 2015 pour s'établir à 15,4% du PIB, note le rapport de la Banque d'Algérie, et le PIB hors hydrocarbures a connu un recul de 5% par rapport à 2015 pour s'établir à 3,7% durant le premier semestre de 2016. Loukal mise sur les réformes inscrites dans le cadre du nouveau modèle économique. Le déficit de la balance des paiements était de 16,5% 2015, alors qu'il n'était que de 4,4% en 2014. Ce qui a entraîné un déficit du solde global de l'ordre de 16,7% du PIB. Les recettes globales des exportations ont baissé à 34,57 milliards de dollars alors qu'elles étaient de 60 milliards de dollars.

Loukal a aussi parlé de la vulnérabilité du commerce extérieur et la faible structuration dans la gestion des exportations. A ce propos, il a évoqué des mesures prises pour l'assouplissement du

contrôle sur les exportateurs. S'agissant des importations qui restent un gros fardeau dans la gestion du budget de l'Etat, Loukal a souligné que celles-ci connaissent une baisse annuelle de 6,55%. Elles se sont établies à 52 milliards de dollars en 2015. Dans ce cadre, il a parlé de l'intensification du contrôle sur les activités commerciales, rationalisation des importations afin d'arriver à un seuil qui ne contredit pas la croissance économique et la nécessité de développer le produit local. En 2015, les finances publiques ont enregistré un déficit budgétaire évalué à 2 553,2 milliards de dinars, soit 15,4% du PIB, et un déficit de balance commerciale estimé à 18 milliards de dollars en 2015. Le rapport annuel de la Banque d'Algérie explique que le déficit budgétaire de 2014 s'était produit alors que le prix du baril avoisinait les 100 dollars, donc ce ne sont pas juste les prix du pétrole qui en sont la cause. «Cette forte vulnérabilité, que révèlent les déficits successifs des finances publiques, résulte autant de la fiscalité pétrolière,

de la faiblesse de la fiscalité ordinaire et de l'ampleur de la dépense publique à partir de 2010», note le document. Pour le dinar, durant le premier semestre de 2016 et malgré la montée de la valeur du dollar dans les marchés internationaux, Loukal a parlé d'une stabilisation, avec 110,6 dinars pour un dollar au mois de mai et 110,5 dinars pour un euro. Entre avril et octobre de l'année précédente, il y a eu une amélioration avec 123 dinars pour un dollar et 116,3 dinars pour un euro. **Les familles n'épargnent pas leur argent en banque**

Loukal a évoqué aussi l'absence d'épargne financière de la part des familles, en plus de l'argent de l'économie parallèle, car les dépôts en banque hors hydrocarbures en septembre 2016 ont connu un recul de 32%. A ce propos, il a parlé de l'épargne financière des familles qui ne mettent pas leur argent dans les banques, évoquant la nécessité de plus d'efforts pour diminuer l'économie parallèle. Avec cette situation, l'Etat est endetté envers le système bancaire local, selon Loukal. Malgré cette situation financière difficile, l'Etat continue le crédit à l'économie avec 52,7 en septembre 2016 pour les grandes entreprises et les crédits pour les familles hypothécaires sont de 10,66 durant la même année.

Lors des débats, un député du FLN a demandé de dire la vérité aux Algériens concernant le temps que l'Algérie pourrait tenir avec ses réserves de change, alors que le président de la commission des finances a affirmé que le problème crucial est dans le commerce extérieur à cause des transferts illicites, une occasion pour mettre en valeur le défunt Bakhti Belaïb qui avait pointé le doigt sur ce phénomène.

N. C.

## LA QUESTION DU JOUR

## Les 10 premiers jours de Trump

suite de la page Une

La nouvelle administration a dans cette affaire coupé la poire en deux : tenir une promesse de campagne sans devoir pour cela soulever contre elle tout le monde arabe et musulman. De là sans doute le fait que les pays portés sur la liste noire soient tous – à l'exception notable de l'Iran, dont le choix à l'évidence obéit à d'autres considérations – confrontés en ce moment même à des difficultés telles que c'est là probablement le dernier de leurs soucis. Si l'Iran s'y trouve, c'est pour faire bonne mesure en effet, aussi bien pour complaire aux monarchies du Golfe que pour mieux faire passer la pilule aux six autres pays sunnites flétris comme pourvoyeurs de terrorisme. Sous ce rapport pourtant, qui ignore que ce sont d'autres pays arabes qu'il faut craindre le plus, qui en l'occurrence n'ont pas été stigmatisés comme tels ? Il se peut bien cependant que lors de ces dix premiers jours de son mandat, ce n'est pas au monde arabe que Trump ait fait le plus grand affront mais bien à l'Union européenne, lorsqu'il a félicité les Britanniques, dont il recevait le Premier ministre, Theresa May, d'avoir fait le bon choix en optant pour le Brexit. C'est la première fois en tout cas qu'on voit un chef d'Etat exprimer autant de dédain pour une unité politique s'étendant à tout un continent, et à qui sont attachés des millions de personnes. De tous les dirigeants européens, il n'y a eu pourtant que le président français pour s'en offusquer ouvertement. L'Allemagne, d'habitude en phase avec la France quand il s'agit de défendre l'idée européenne, n'a pas réagi de façon aussi vigoureuse, si même elle l'a fait. Pas plus d'ailleurs qu'elle ne s'est formalisée quand elle a été accusée par le président américain d'avoir commis une tragique erreur en ouvrant grandes les portes de son pays aux réfugiés. Pourtant il y avait de quoi prendre la mouche quand le leader en personne de l'Occident a tenté de jeter le discrédit sur une construction politique dans laquelle elle-même est pleinement engagée. Avec Trump, ça promet. Tout est à craindre, sauf l'ennui. M. H.

La Casnos table sur des recettes de plus de 90 milliards DA en 2017

## 10 000 nouveaux cotisants depuis début janvier

Les non-salariés continuent de régulariser leur situation auprès de la Caisse nationale de la sécurité sociale des non-salariés (Casnós). Son directeur général affirme que le nombre global des non-salariés qui ont régularisé leur situation a atteint un million de cotisants grâce aux mesures prises dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2015, en raison des facilités accordées aux travailleurs non-salariés pour régulariser leur situation auprès de cette caisse. Le directeur général de la Casnos, Chawki Acheuk-

Youcef, affirme que le nombre global des non-salariés qui ont régularisé leur situation a atteint un million de cotisants grâce aux mesures prises dans le cadre de la loi de finances complémentaire 2015. A ce propos, il rappelle que la LFC 2015 permet aux non-salariés de payer leurs cotisations de l'année en cours et de bénéficier non seulement d'un échéancier de paiement de leurs cotisations antérieures mais aussi de l'exonération de majoration et de pénalités de retard. D'ailleurs, il fera savoir que durant les trois pre-

mières semaines de janvier en cours, près de 10 000 nouveaux cotisants se sont affiliés à la Casnos, tandis que le nombre des agriculteurs a représenté 17% de l'ensemble des adhérents à cette caisse en 2016 contre 3% auparavant. Selon lui, cette caisse est en «bonne santé financière». Une situation, explique-t-il, qui lui permet de tenir tous ses engagements à l'égard de ses cotisants en matière de remboursement des frais médicaux et de versement des pensions de retraite. Par ailleurs, il avise que des moyens

seraient mobilisés pour renforcer les opérations de contrôle des travailleurs non-salariés mais qui ne sont pas affiliés à la Casnos ou qui en sont débiteurs de cotisations. A ce sujet, il explique que les moyens mis à la disposition des agents de contrôle de la caisse seraient renforcés à travers un «système mobile de consultations et d'affiliation d'office» des travailleurs non-salariés qui ne sont pas affiliés. Sur la situation financière de la Casnos, son directeur général, Chawki Acheuk-Youcef, prévoit d'augmenter ses recettes

en 2017. L'objectif assigné est d'atteindre plus de 90 milliards de dinars (mds DA) contre 80 mds DA en 2016, ajoute-t-il. «La caisse a généré des recettes de près de 80 milliards de dinars durant les derniers 15 mois. Ces recettes sont en augmentation de 93% par rapport à la même période de l'année d'avant», dira le même responsable, en marge des travaux de conseil national de l'Union des commerçants et artisans algériens (Ugcaa).

Louiza Ait Ramdane

Réhabilitation du bâti endommagé par les séismes à Béjaïa

# Le wali somme le directeur du logement d'assainir la situation

■ Pas moins de 2 992 constructions ont été endommagées par les séismes des 29/11/2012 et 26/05/2013. Elles avaient, pour rappel, été recensées par le CTC et classées dans plusieurs zones. Les propriétaires de ces logements ont bénéficié des aides de l'Etat.

Par H. Cherfa

Cette opération de réhabilitation a relativement avancé. C'est ainsi que 1 351 maisons sont achevées, 289 sont en cours de réhabilitation et les travaux ne sont pas encore lancés pour le reste, soit 1 352 unités. C'est le compte rendu présenté par le directeur du logement et des équipements publics lors du conseil de wilaya tenu mercredi dernier. Lors de cette réunion, «le wali avait ordonné au directeur du logement d'assainir au plus vite cette situation, estimant qu'il est inconcevable de faire attendre les citoyens sinistrés encore plus après 5 années d'attente», lit-on dans un communiqué de la wilaya. Pour le wali, «le programme de logement ne reflète guère les attentes et les besoins réels des citoyens de la wilaya de Béjaïa et un travail doit être lancé pour rattraper ce manque», ajoute-on. C'est dans ce sens qu'«une demande pour l'octroi d'un programme supplémentaire va être adressée au ministère de l'Habitat dans les prochains jours. Un quota supplémentaire de 6 000 logements de type ADDL a déjà



Ph/D. R.

été attribué ces jours-ci après intervention du wali auprès du ministre de l'Habitat». Le chef de l'exécutif a insisté auprès du directeur du secteur ainsi que du secrétaire général de la wilaya afin d'être stricts lors de l'éla-

laboration des cahiers des charges, «les délais de réalisation ne doivent plus dépasser une année dorénavant, ceci sans compter un suivi rigoureux des chantiers qui devra s'effectuer à l'avenir par l'administration qui

aura également un droit de regard sur l'architecture des programmes», a-t-on souligné. «La wilaya de Béjaïa souffre d'une pollution visuelle et elle ne mérite pas cette situation vu la place prestigieuse qu'elle occupait

dans le bassin méditerranéen», avait indiqué le chef de l'exécutif, estimant qu'«il est temps qu'elle retrouve sa place et pourquoi pas devenir la locomotive en matière de développement au niveau national», souligne-t-on. H. C.

Les parkings anarchiques continuent de proliférer à Alger

## Retour en force des «parkingueurs»

Un parking sauvage démantelé par-ci, trois, quatre autres voire plus sont implantés par-là et les moindres espaces vides, jusque sur les trottoirs, sont squattés d'office et monnayés. La capitale souffre cruellement de ce phénomène. En dépit des efforts colossaux déployés à différents niveaux pour éradiquer le phénomène de stationnement anarchique dans la wilaya d'Alger, les parkings sauvages continuent de proliférer dans la capitale. Les quelque 1 200 parkings anarchiques recensés dans la wilaya d'Alger, dans la période allant de début août à fin décembre 2016, renseignement sur l'ampleur du phénomène. Le lieutenant Ghoulam Gaanab de la Sûreté de wilaya d'Alger a indiqué que 1 192 aires de stationnement illicites ont été recensées durant cette période, dont 70% implantées au niveau des quartiers populaires de la capitale. Le phénomène s'accroît surtout en été où les familles algéroises ont tendance à multiplier leurs déplacements, a souligné le responsable. L'exploitation illicite des espaces de stationnement gagne du terrain d'autant plus que cette activité devient de plus en plus lucrative pour ceux qui l'exercent. Les «parkingueurs» autoproclamés, avides de gain facile et rapide imposent «sous la menace» leurs

tarifs au grand dam des automobilistes et au préjudice de la loi, pour ne pas évoquer les incidents et incivilités découlant d'une telle pratique. 1 273 contrevenants ont été appréhendés et traduits en justice dans le cadre des campagnes menées par les services de sûreté de wilaya pour assainir les rues de la capitale et garantir le droit des usagers de la route, a fait savoir M. Gaanab. Le responsable a indiqué que dans le cadre du dispositif légal mis en place pour juguler le phénomène, les patrouilles de police sont multipliées au niveau des points noirs où des opérations de régulation de la sécurité sont engagées. Le numéro vert 15-48 est mis à la disposition des citoyens pour dénoncer les dépassements et agissements des usurpateurs de la qualité de «gardien de parking», a-t-il signifié. Selon cette même source, les services de sûreté de wilaya œuvrent en collaboration avec les autorités locales pour endiguer le phénomène de stationnement illicite, notamment par des mesures visant à réglementer l'activité et définir les emplacements qui répondent aux conditions d'arrêt des véhicules. Des commissions mixtes ont été mises en place pour élaborer une réglementation régissant les espaces de station-

nement au niveau des communes. Il a rappelé, à cet égard, que les services de sûreté urbaine ont procédé depuis 2013 au recensement des parkings illicites et les principaux points noirs de la capitale dans la perspective d'apporter des solutions définitives au problème de stationnement et conférer une meilleure mobilité à la circulation routière. Dans ce cadre, les personnes prétendant gérer un parking doivent, au préalable, se faire délivrer une autorisation des services communaux et déclarer leur activité aux services de sûreté. Il est fait, au titre de ces dispositions, obligation aux «placiers» autorisés, du port du gilet de signalisation et du badge, de même qu'ils sont tenus de remettre des tickets déterminant leurs tarifs. L'octroi de cette autorisation reste subordonné à plusieurs conditions liées notamment à la personnalité du postulant qui, entre autres, ne doit pas avoir d'antécédent judiciaire, de même qu'elle peut être retirée quand les rapports de police établissent qu'ils entravent le trafic routier ou l'activité commerciale. Dans un deuxième cas, le président d'APC annule cette autorisation lorsque le gérant d'un parking se rend coupable de violence et de dépassements à l'égard des citoyens.

## Gestion collective des parkings, un phénomène dangereux

Le lieutenant Gaanab a estimé que l'activité des parkings illicites reste étroitement liée à des circonstances saisonnières, notamment en période estivale où leur nombre s'accroît aux alentours des lieux de détente et aux abords des plages. Non seulement les exploitants de ces espaces de stationnement sauvage imposent leur logique et leur tarif aux citoyens, il se trouve que leur responsabilité civile n'est guère engagée en cas de vol ou de quelque préjudice que le véhicule confié à leur «garde» subit. De ce fait, ajoute M. Gaanab, les altercations, souvent dangereuses, éclatent entre les automobilistes et les «faux gardiens» qui s'organisent en groupe (3 à 4 individus).

## Alger-Centre, une commune exempte de parkings anarchiques

Le président de l'Assemblée populaire communale d'Alger-Centre, Abdelhakim Bettache, a indiqué que ses services avaient définitivement enrayé le phénomène de stationnement anarchique. Le premier responsable communal d'Alger-Centre a

déclaré à l'APS que le fonctionnement des aires de stationnement était désormais réglementé, les gérants de parking ayant obtenu des autorisations leur permettant d'exercer leur activité dans le cadre de la loi et d'un cahier des charges établi conformément à une instruction du ministère de l'Intérieur datant de 2013. 16 autorisations ont été octroyées à ce titre portant le nombre de parkings réguliers au niveau de la commune à 41 actuellement. Les placiers d'Alger-Centre portent le gilet sur lequel la dénomination de l'APC est inscrite, ainsi que le badge professionnel. En contrepartie du pécule versé par l'automobiliste pour une place de stationnement, il se fait délivrer systématiquement un ticket. Deux années après son entrée en service, le gérant d'un parking est tenu de verser à la commune, chaque jour et pour chaque véhicule, la somme de 10 DA, ce qui permettra à la commune, a-t-il soutenu, de faire d'une pierre deux coups, le premier contribuant à créer l'emploi, le second hausser ses revenus. Plusieurs demandes ont été rejetées, l'étude préalable ayant démontré notamment l'incompatibilité des espaces de parking proposés à la fonction résidentielle de certains quartiers et à leur tissu urbanistique, a-t-il dit. Yacine H./APS

Agrumes-légumes frais

# Les banques instruites de suspendre les domiciliations bancaires des importations

■ Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, a donné la semaine passée des instructions pour l'interdiction de l'importation des agrumes.

Par Salem K.

La Banque d'Algérie a adressé récemment aux banques une note les instruisant de la «suspension immédiate» des domiciliations bancaires des opérations d'importations des agrumes et légumes frais. «Consécutivement à la décision d'interdiction de l'importation des agrumes et légumes frais prise par le ministre de Commerce, les banques et les établissements financiers sont instruits de procéder à la suspension immédiate de toute domiciliation bancaire de toute opération d'importation de ces produits», lit-on dans la note de la Banque d'Algérie datée du 23 janvier 2017. «Les présidents-directeurs généraux et les directeurs généraux des banques et établissements financiers sont priés de veiller à une application rigoureuse de cette note», précise la même source. Pour rappel, le ministre de l'Habitat, de



l'Urbanisme et de la Ville et ministre du Commerce par intérim, Abdelmadjid Tebboune, a donné la semaine passée des instructions pour l'interdiction de

l'importation des agrumes. Intervenant lors d'une réunion de coordination, le ministre a appelé à la prise des mesures nécessaires pour «l'interdiction de l'im-

portation de toute sorte d'agrumes durant la période de récolte, quelle qu'en soit l'origine». M. Tebboune a mis l'accent sur la nécessité de réduire la fac-

ture des importations vu la disponibilité de produits locaux de même qualité.

S. K.

Noureddine Bouterfa l'a annoncé à partir d'Adrar

## Le groupement Touat-Gaz entrera en production avant la fin de l'année

Le ministre de l'Energie, Noureddine Bouterfa, a annoncé, hier à Adrar, l'entrée en production du groupement Touat-Gaz avant la fin de l'année. S'exprimant lors de sa visite du projet, au second jour de sa tournée de travail dans la wilaya, le ministre a indiqué que ce groupement énergétique, appelé à produire plus de 4 milliards m<sup>3</sup>/an de gaz, dont 600 000 barils/jour de condensat, devra entrer en exploitation avant la fin de l'année en cours. Il est veillé dans le cadre de ce projet de partenariat, susceptible de générer de nombreux emplois et

d'impliquer plusieurs entreprises de services, au transfert du savoir-faire et de l'expertise technologique utilisés dans le domaine, a souligné M. Bouterfa, saluant les efforts déployés par l'encadrement algérien dans ce projet. La phase de réalisation génère plus de 3 940 emplois, dont 1 549 issus de la wilaya d'Adrar, a-t-on fait savoir. Le groupement Touat-Gaz, localisé dans la zone d'Oued-Ezzine (60 km au nord d'Adrar), est régi par un contrat de partage de production conclu entre Sonatrach et Gaz de France, selon sa fiche technique. Le plan de dévelop-

pement de ce groupement, doté d'une unité de collecte et d'une autre de traitement, prévoit la récupération des réserves en place moyennant un investissement d'un montant évalué à 2,1 milliards de dollars, est-il précisé. Le ministre a ensuite visité la raffinerie de S'baa (40 km d'Adrar), réalisée en 2006 sur une superficie de 48 hectares, dont 37 ha pour les installations de raffinage qui comptent une unité de production, une aire de stockage, une unité de chargement de gaz et de différents carburants, une unité de traitement et un laboratoire. La raffinerie,

réalisée au début à la faveur d'un contrat de partenariat algéro-chinois, est devenue en 2014 une entreprise algérienne relevant de la Sonatrach. Elle a traité plus de trois millions de tonnes de pétrole brut entre 2008 et 2016 pour assurer un approvisionnement des régions du sud et du nord-ouest du pays en carburants, selon les explications fournies. Le ministre de l'Energie poursuit sa visite de travail par l'inspection d'autres projets relevant de son département au niveau des communes de Reggane et du chef-lieu de wilaya.

Safia T./APS

Importation de lait

## La facture en recul de 18%

La facture d'importation de lait (y compris matières premières) a reculé à 849,2 millions de dollars (usd) en 2016 contre un milliard usd en 2015, soit une baisse de 18,66%, selon les Douanes. Les quantités importées de ce produit (lait en poudre, crèmes de lait et matières grasses laitières utilisées comme intrants) ont également reculé pour s'établir à 358 943 tonnes (t) contre 372 126 t, soit une réduction de près de 3,54%, indique le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis). Cette réduction de la facture d'importation s'explique non seulement par le recul des quantités importées mais aussi par la chute des prix à l'importation par l'Algérie de cette denrée alimentaire. Durant les dix premiers mois de l'année 2016, le prix moyen à l'importation par l'Algérie des poudres de lait s'est établi à 2 311 usd/t contre 2 834 usd/t à la même période de 2015, soit une baisse de 18,5%. Même tendance baissière enregistrée pour

les matières grasses laitières dont le prix moyen à l'importation était à 3 743 usd/t contre 3 951 usd/t, en recul de 5,3% entre les deux mêmes périodes de comparaison. Afin de réduire les importations de ce produit subventionné et de promouvoir la filière lait, des mesures avaient été décidées par le gouvernement en faveur des éleveurs et des opérateurs de ce secteur en augmentant la subvention du lait cru et en encourageant l'investissement, avec l'objectif de baisser les importations de la poudre de lait de 50% à l'horizon 2019. Le gouvernement a ainsi décidé que le prix de référence du litre de lait cru de vache soit fixé à 50 DA (contre 46 DA auparavant), se répartissant entre 36 DA le prix de cession du lait cru aux laiteries et 14 DA de subvention de l'Etat, contre, respectivement, 34 DA et 12 DA auparavant. En réponse à la préoccupation des éleveurs relative à l'accès à l'aliment de bétail et à la régulation du marché de ce produit, il a été

décidé d'approvisionner directement les éleveurs en matière de son (résidu de mouture de blé). D'autres mesures de facilitation à moyen terme ont été prises par le gouvernement afin d'asseoir une stratégie de relance de la filière lait. Il s'agit notamment de l'accès des professionnels de la filière lait au foncier agricole pour leur permettre d'investir en amont de cette filière et concourir au développement des grandes cultures (céréales et fourrages). Les pouvoirs publics ambitionnent, dans ce cadre, de promouvoir la création de fermes modernes intégrées pour l'élevage bovin laitier et la production de céréales et de fourrages dans le cadre de contrats-programmes. Il s'agit aussi d'encourager l'utilisation du crédit de campagne «R'fig» pour investir dans la production des fourrages, tandis que les coopératives des éleveurs seront incitées à recourir à l'exploitation des périmètres irrigués, notamment dans les Hauts-Plateaux et le Sud. L. O.

## Turquie/Royaume-Uni Nouvel accord de partenariat stratégique

LA TURQUIE et le Royaume-Uni ont conclu un accord qui définit un nouveau cadre de travail pour la coopération et le dialogue entre leurs gouvernements dans les domaines de la défense et de l'économie, ont annoncé samedi le Premier ministre turc, Binali Yildirim, et son homologue britannique, Theresa May. Les deux pays ont signé un contrat-cadre pour la construction de nouveaux avions de chasse pour la Turquie, a expliqué M. Yildirim lors d'une conférence de presse conjointe après une réunion à Ankara, affirmant que ce contrat fera évoluer la coopération dans le domaine de la défense. Les deux pays se sont engagés à renforcer la coopération sur la sécurité par un nouveau partenariat de sécurité stratégique, notamment le partage des renseignements, la sécurité de l'aviation et la sécurité domestique, a rapporté l'agence de presse d'Etat Anadolu. La Turquie conclura également un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni, lorsque ce dernier aura quitté l'Union européenne, a déclaré le Premier ministre turc. Les deux dirigeants se sont ainsi mis d'accord sur l'établissement d'un groupe de travail commercial pour explorer les manières d'améliorer le commerce bilatéral. R. E.

Souk-Ahras/Sedrata

# Réception prochaine d'un institut national spécialisé



Par Hatem D.

**C**ette infrastructure achevée à 100% et comportant un amphithéâtre de 350 places ainsi qu'un internat de

120 lits, générera 300 postes d'emploi, selon la même source, et n'attend plus que l'équipement nécessaire et la désignation de l'équipe des encadrants, des enseignants et des administra-

teurs, a précisé la même source. Cet institut proposera diverses spécialités notamment dans le domaine du béton armé, mètreur vérificateur et étude des prix et dessinateur en ciment armé, a

■ Le secteur de la formation professionnelle sera renforcé, dans la wilaya de Souk-Ahras, par la réception, dès la rentrée de février prochain, d'un institut national spécialisé en construction, travaux publics et agriculture, réalisé dans la commune de Sedrata, a-t-on appris auprès de la direction locale du secteur.

précisé la même source. Le wali, Abdelghani Filali, a insisté récemment lors de sa visite d'inspection à ce projet sur l'introduction de filières agricoles, dont la culture des légumes, les arbres fruitiers et l'industrie agroalimentaire et de transformation, sachant que la wilaya de Souk-Ahras, qui revêt un caractère agricole et forestier par excellence, connaît actuellement une dynamique dans le domaine de la promotion de l'investissement agricole. Cette nouvelle

réalisation sera mise au diapason des technologies modernes notamment dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre. Un autre institut national spécialisé en agriculture est, par ailleurs, en cours de concrétisation dans la commune de M'daourouch, d'une capacité de 300 places et d'un internat de 120 lits, comprend des spécialités portant sur l'élevage des petits animaux, la santé animale et la culture des plantes médicinales. Selon cette même source, il a également été procédé récemment au lancement d'un troisième projet de réalisation d'une structure similaire spécialisée dans le tourisme, des métiers des eaux et l'environnement, implanté dans la ville de Souk-Ahras. L'entrée en service de ces nouveaux établissements de formation permettra de renforcer les capacités d'accueil en la matière et l'ouverture de nouvelles spécialités, tout en contribuant à assurer une main-d'œuvre qualifiée dans les domaines concernés, a-t-il ajouté.

H. D./APS

Tipasa

## Licenciement de près de 1 850 bénéficiaires du DAIP pour escroquerie

**L**a direction de l'emploi de Tipasa a décidé du licenciement de près de 1 850 personnes employées au titre du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) en 2016 pour avoir escroqué le dispositif, a-t-on appris de son responsable. Cette mesure de licenciement est inscrite dans le cadre d'une large action d'assainissement initiée par la direction de l'emploi de la wilaya depuis fin 2015, a indiqué Rachid Brahimi. L'action a consisté en l'organisation de visites de terrain au niveau des différentes structures bénéficiaires d'une main-d'œuvre au titre du DAIP par les inspecteurs de cette direction. Ces derniers ont découvert des «dépassements inacceptables» sur le terrain, a-t-il déploré, notamment au niveau des collectivités locales et du secteur de la jeunesse et des sports, a-t-il précisé. Parmi ces dépasse-

ments, M. Brahimi a cité la découverte, par les inspecteurs de sa direction, de la nomination de pas moins de 42 employés au niveau de la bibliothèque de la commune de Nadhor, dont le besoin est estimé à seulement six au maximum. «Pire encore, les inspecteurs ont trouvé, sur le terrain, deux employés sur les 42 nommés», a-t-il relevé. Le même constat «déplorable» a été établi au niveau des Maisons de jeunes de Hameur El Ain, Sidi Rached et Bourguiga, entre autres, que les inspecteurs ont trouvés toutes «fermées» alors qu'elles étaient censées avoir bénéficié d'une moyenne de 16 employés chacune, a signalé le même responsable. «L'opération d'assainissement a permis au Trésor public d'économiser près de 25 millions de dinars», a-t-il ajouté, soulignant la détermination de sa direction à «ne pas per-

mettre à ce que l'on se joue des fonds publics et des emplois des jeunes qui sont dans le besoin». En 2016, la wilaya de Tipasa a enregistré le placement de 859 travailleurs dans des postes permanents, au titre du DAIP, soit en hausse de 18% depuis la création de ce dispositif en 2008, a indiqué M. Brahimi. Une part léonine de ces placements a été réalisée dans les secteurs de l'éducation et de la santé (58%), contribuant ainsi à la baisse du taux de chômage à Tipasa, l'amenant de 9,94% en 2015 à 9,90% en 2016. Une baisse qualifiée de «positive» par le même responsable qui a loué les efforts des autorités publiques visant la «résorption du chômage par la diversification des dispositifs dédiés à l'emploi et la création d'entreprises économiques».

Lydia O./Agences

Ghardaïa

## La mise à niveau de 201 km au sud d'El Menea achevée en juin prochain

**L**es travaux de modernisation du tronçon routier de la RN-1 sur 201 km, reliant El Menea (270 km au sud de Ghardaïa) à Tamanrasset, seront achevés en juin prochain, a-t-on appris du directeur des travaux publics. Ayant atteint un taux d'avancement estimé à 75%, ces travaux ont été dictés par l'état de dégradation jugé avancé de ce tronçon reliant le nord au sud du pays sous l'effet conjugué des aléas climatiques et du trafic des poids lourds, a expliqué Ali

Teggar. Ce projet de modernisation contribuera fortement à l'optimisation des conditions de sécurité routière et de transport entre le nord et l'extrême sud du pays, a-t-il assuré. Une action de renouvellement et de modernisation de la signalisation verticale (balise virage, bornes kilométriques, panneaux de signalisation toutes catégories) ainsi que l'aménagement des intersections jugées importantes, ont été engagés en parallèle, selon la même source. Ces actions

visent à améliorer la fluidité du trafic, la sécurité routière, en particulier sur certains points noirs et réduire la durée du trajet sur l'axe routier (RN -1) très fréquenté entre Ghardaïa et l'extrême sud du pays, tout en contribuant à favoriser l'essor économique et social des wilayas du sud et l'extrême sud avoisinantes. Un projet similaire a été aussi lancé ciblant le tronçon de la RN -51 reliant El Menea et Adrar sur 36 km. Le réseau routier de la wilaya de Ghardaïa est constitué de 1 037

km de routes nationales (sans tenir compte des 50 km de la route d'évitement de la vallée du M'zab non encore classée) dont une cinquantaine de km dédoublés, de 292 km de chemins communaux, dont 258 km revêtus. Le trafic enregistré sur la RN-1, de Ghardaïa vers le nord du pays, est estimé à 15 000 véhicules/jour dont 30% de poids lourds et 3 000 véhicules vers le Sud dont 40% de poids lourds, selon les statistiques de la DTP.

N. T.

Laghouat

## Reprise imminente des travaux de réalisation du barrage de Seklafa

**L**es travaux de réalisation du barrage de Seklafa, dans la commune d'Oued M'zi, actuellement à l'arrêt, devront reprendre «très prochainement», a-t-on appris auprès de la wilaya de Laghouat. Ils avaient été interrompus à la fin septembre dernier, suite aux inondations provoquées par les crues d'Oued-M'zi et ayant affecté les moyens de réalisation et engendré un envasement du

site, a-t-on précisé. Les efforts se poursuivent en matière d'accompagnement de l'entreprise réalisatrice (Cosider) pour finaliser l'ensemble des procédures devant permettre une reprise au plus tôt du chantier. Le projet, premier du genre dans la wilaya, d'une capacité de retenue de 42 millions m<sup>3</sup>/an d'eau et pour lequel a été alloué un financement de huit milliards DA, est actuel-

lement à 70% d'avancement de ses travaux, a-t-on fait savoir. Une fois opérationnel, l'ouvrage permettra l'alimentation en eau potable de plusieurs communes se trouvant dans la partie sud de la wilaya de Laghouat, ainsi que l'irrigation de 600 hectares de terres agricoles situées en proximité, selon la même source.

APS

## M'sila Raccordement de 800 foyers au réseau de gaz naturel à Ounougha

**UN TOTAL** de 800 foyers de la cité Mellouza relevant de la commune d'Ounougha (wilaya de M'sila) ont été raccordés au réseau de gaz naturel, a-t-on constaté. Selon la cellule de communication de la Société de distribution d'électricité et de gaz (SDE) de M'sila, les responsables de cette entreprise projettent de raccorder 2 000 autres foyers localisés dans cette même cité. Dans ce contexte, un représentant de Sonelgaz a souligné in situ que cette opération, financée dans le cadre du programme quinquennal 2010-2014, a nécessité la somme de 223 millions de dinars. Au total, 113 km linéaires de réseau de distribution ont été réalisés au profit des habitants de la cité Mellouza lesquels devront s'acquitter d'un montant de 10 000 DA aux services de la SDE, a-t-on ajouté. Le taux de raccordement en gaz a atteint actuellement les 60% contre moins de 20% en l'an 2000, a-t-on encore appris de même source.

R. R.

Sahara occidental

# Le sommet de l'UA replacera le Maroc dans ses dimensions géographique et juridique

■ Le ministre sahraoui des Affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Salek, a affirmé que le Sommet actuel des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA) mettra le Maroc face à ses responsabilités historique et juridique, car étant une force qui occupe illégalement un pays membre de l'organisation panafricaine, rappelant qu'il était le seul pays d'Afrique qui ne respecte pas ses frontières reconnues à l'échelle internationale.

Par Lamia O.

Lors d'une conférence de presse au siège de l'Union africaine (UA), M. Ould Salek a évoqué la demande d'adhésion du Maroc à l'UA, relevant que celle-ci exigeait un traitement spécial par l'organisation dans le sens où le Maroc n'était pas un pays comme les autres mais un pays qui occupe un autre Etat africain, membre de l'organisation, donc un pays colonisateur avec un régime identique au régime



R. : DR

abject de l'Apartheid. Il a présenté, devant les représentants des agences de presse mondiales et des médias africains et internationaux, les derniers développements de la question sahraouie, insistant sur l'intransigeance et le refus du Maroc quant au respect de ses engagements à l'égard de la partie sahraouie et de l'ONU, et les entraves qu'il dresse depuis 26 ans devant la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. D'autre part, le chef de la diplomatie sahraouie a précisé que «le Maroc reste le seul pays africain qui n'accepte pas et ne respecte pas ses frontières reconnues par l'ONU et l'UA». Il a estimé, à ce propos, que «le Maroc est le seul pays d'Afrique qui ne reconnaît pas le principe de

l'OUA-UA relatif au respect des frontières établies lors du recouvrement de l'indépendance stipulé dans l'alinéa 4 (b) du statut». Il a indiqué également que «le Maroc est le seul pays africain qui occupe une grande partie de la République sahraouie, membre fondateur de l'UA en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) promulgué en 1975, de celui du conseiller juridique des Nations unies en 2002, de l'avis juridique du conseiller de l'UA promulgué en 2015 et enfin de la décision de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en 2015. Tous ces avis ont démontré en bloc les allégations sur la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental», a-t-il tenu à dire. «La demande du Maroc est

un cas spécial et requiert par conséquent des organes de l'Union africaine un traitement spécial et différent car étant une force occupante dont la Constitution ne reconnaît les frontières héritées du colonialisme». Le président sahraoui, secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali, est arrivé vendredi soir à Addis-Abeba (Ethiopie) où il devra participer au 28<sup>e</sup> Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA. Les travaux devront, quant à eux, débuter lundi sous le slogan de «2017, exploiter le dividende démographique grâce à des investissements dans la jeunesse», en présence d'un grand nombre de dirigeants et de chefs de gouvernement africains.

L. O./APS

Libye

## Pas de solution en Libye sans réconciliation nationale, affirme Lamamra

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, a affirmé sur les ondes de Radio France Internationale (RFI) qu'il n'y aura pas de solution en Libye sans réconciliation nationale. «L'accord du 17 décembre 2015 est un accord qui a marché, qui a produit des instances légales. Néanmoins, l'accord lui-même n'a pas pu être opérationnalisé dans son ensemble, lié aux difficultés de formation du gouvernement, lié surtout à l'approbation par la Chambre des représentants du gouvernement qui a été proposée, lié aussi au fait qu'il y a des agendas variés à l'intérieur de la Libye», a expliqué le chef de la diplomatie, qui se trouve actuellement à Addis-Abeba pour prendre part aux travaux de la session ministérielle, préparatoire au Sommet de l'Union africaine (UA). Il a rappelé que l'action qui a été menée par l'Algérie «continue de

tendre vers la réunion des Libyens eux-mêmes autour d'un agenda unique de soutien aux Libyens», soulignant qu'il n'y aura de paix sans réconciliation nationale. Pour ce qui est de la paix et la réconciliation au Mali, Ramtane Lamamra a réitéré qu'il n'y a pas d'alternative aux accords d'Alger», expliquant que le succès de l'accord d'Alger «implique automatiquement la défaite du terrorisme et de l'économie criminelle dans le nord du Mali et nous nous attendions à une riposte féroce de la part du terrorisme». A propos de l'attentat meurtrier, la semaine dernière, de Gao, au nord du Mali, il a indiqué qu'il visait à tuer dans l'œuf la mise en œuvre de l'une des dispositions essentielles de l'accord d'Alger : l'opérationnalisation du MOC, ce sont les patrouilles communes, les patrouilles mixtes et je crois que cet attentat spectaculaire c'est vraiment une tentative désespérée de faire dérailler le processus».

«Je crois que toutes les parties maliennes ont pris conscience maintenant que la meilleure des réponses possibles, c'est de faire opérationnaliser le MOC, c'est de mettre ensemble les troupes des trois parties signataires de l'accord d'Alger et d'aller de l'avant», a-t-il affirmé. Concernant le souhait du Maroc d'intégrer l'Union africaine, le chef de la diplomatie algérienne a estimé qu'il y a un âge de contestation et un âge de raison. Sans doute sommes-nous maintenant dans cet âge de raison. «La cohérence de la géographie qui veut qu'un pays africain puisse naturellement avoir sa place dans la maison commune de l'Union africaine implique une cohérence de l'histoire également. Et l'histoire de cette maison, c'est la libération de l'Afrique, c'est la décolonisation, c'est le triomphe sur l'apartheid», a-t-il tenu à souligner.

Halim T./Agences

Tunisie  
Le mouvement des délégués a été effectué sur la base de quotas partisans

LE SECRÉTAIRE général du mouvement Projet de Tunisie (Machrou Tounes), Mohsen Marzouk, a estimé que le dernier mouvement dans le corps des délégués compte parmi les erreurs récurrentes du gouvernement. Selon lui, ce mouvement a été effectué sur la base de «quotas partisans». Mohsen Marzouk a appelé le gouvernement à s'expliquer sur les motivations réelles de ces désignations.

Dans une déclaration de presse, samedi, peu avant le démarrage de la réunion extraordinaire du bureau politique du parti à Hammamet, il s'est interrogé sur les vraies parties qui décident, allusion à l'annonce faite par le président du mouvement Ennahdha, Rached Ghannouchi, au sujet d'une réunion prévue en Tunisie des ministres des Affaires étrangères des pays voisins de la Libye. «Un tel événement officiel aurait dû être annoncé par le président de la République ou par le ministre des Affaires étrangères», a-t-il dit. Et de préciser qu'il est toutefois possible que le chef de l'Etat charge une personnalité ou le président d'un parti d'une mission diplomatique à condition que cela se passe dans la transparence. Sur un autre plan, Mohsen Marzouk a critiqué la divergence des vues sur les prochaines élections municipales qui, selon lui, reflète l'état de confusion prévalant sur la scène politique. Le SG du projet de Tunisie a, par ailleurs, indiqué que la réunion du bureau politique qui se poursuit pendant deux jours, se penche sur le positionnement politique du parti et le parachèvement de ses structures, en plus des élections locales et régionales du mouvement prévues en mars prochain. Par ailleurs, Mohsen Marzouk a affirmé que six nouveaux partis ont rejoint le front démocratique annoncé récemment.

Une nouvelle coalition politique

La mise en place d'un front démocratique et la poursuite des concertations avec les partis et personnalités politiques, dont Mehdi Jomaa, ont pour principal objectif de remédier à l'éparpillement qui marque l'action politique en Tunisie et de proposer de nouvelles alternatives devant servir l'intérêt national. Le Chef du gouvernement Youssef Chahed a effectué, vendredi, un mouvement dans le corps des premiers délégués touchant 6 centres de gouvernorats, à savoir Bizerte, Ariana, Tozeur, le Kef, Siliana et Tunis. Chahed a également annoncé un remaniement du corps des délégués touchant 114 délégations.

R. M.

## Etats-Unis

# Des dizaines de passagers de pays musulmans touchés par le décret immigration de Trump

■ Des dizaines de passagers de pays musulmans, soutenus par des défenseurs de droits civiques rapidement mobilisés, se sont retrouvés ce week-end affectés dans des aéroports par le décret sur l'immigration du président américain Donald Trump.

Les associations de défense des droits ont obtenu une première victoire avec le blocage partiel samedi soir par un juge d'expulsions des États-Unis de passagers originaires de sept pays visés par le décret américain (Irak, Iran, Yémen, Libye, Syrie, Soudan et Somalie). «Il devient vraiment difficile de rester silencieux», résume Hanna Cowart, 21 ans, venue participer à l'aéroport new-yorkais JFK à une manifestation de plusieurs milliers de personnes en soutien à des passagers bloqués.

Le décret sur la «protection de la nation contre l'entrée de terroristes étrangers aux États-Unis» interdit pour 90 jours l'entrée aux États-Unis aux ressortissants des sept pays concernés, jugés à risque par Washington. «Ça marche très bien.

On le voit dans les aéroports, on le voit partout», s'est félicité samedi le président américain. Pour Donald Trump, la restriction de l'immigration est une priorité et il veut durcir les critères d'admission des réfugiés issus des pays ciblés. L'application dès vendredi soir de son décret sur

l'immigration a pris par surprise des personnes déjà dans un avion ou prêtes à embarquer. Des dizaines de passagers – entre 100 et 200, selon le quotidien *New York Times* – ont été interpellés à leur arrivée dans les aéroports américains et menacés d'expulsion.

A JFK, deux parlementaires démocrates, Jerry Nadler et Nydia Velasquez, se sont joints samedi à des associations pour obtenir la libération d'un Irakien doté d'un visa et ayant travaillé pour le consulat américain d'Erbil, au Kurdistan irakien. Au terme d'une journée de négociations avec les autorités, ce dernier est sorti de l'aéroport sous les acclamations de manifestants qui criaient «Bienvenue chez vous» ou «Les musulmans sont les bienvenus!». Dès samedi matin, plusieurs associations dont la puissante Union américaine pour les libertés civiles (ACLU) avaient attaqué en justice le décret sur l'immigration du nouveau président américain. Ces associations le jugent discriminatoire et anticonstitutionnel, puisqu'il s'applique à des ressortissants disposant de papiers



d'immigration en règle. Elles invoquent la Constitution pour estimer que toute mise en cause de leurs papiers ne peut être décidée arbitrairement par le gouvernement et nécessite une décision de justice. Avec sa première décision bloquant les expulsions, la juge Ann Donnelly n'a pas tout réglé, a reconnu l'avocat de l'ACLU, Lee Gelernt. Une nouvelle audience est prévue en février. «L'important ce soir était que personne ne soit remis dans un avion», a souligné M. Gelernt. Il a également indiqué que la juge avait ordonné au gouvernement de communiquer

la liste de toutes les personnes interpellées dans les aéroports américains depuis vendredi soir. Cela devrait permettre aux associations de pouvoir se mobiliser pour toutes les personnes concernées, a-t-il précisé.

Une autre juge fédérale de Virginie (est) a annoncé une décision similaire, concernant cette fois les passagers interpellés à l'aéroport de Dulles, près de Washington, selon le quotidien *The Charlotte Observer*. A l'appel d'associations, plusieurs manifestations ont été signalées samedi dans des aéroports du pays, comme Chicago, Los

Angeles, San Francisco, San Diego, Boston, Dallas, Denver ou Minneapolis. Sur les réseaux sociaux, plusieurs personnes ont au contraire salué les interpellations, illustration d'un pays très divisé depuis l'élection présidentielle. L'application immédiate du décret a aussi des conséquences à l'étranger. A Téhéran, à Vienne, à Paris ou au Caire, des Iraniens et Irakiens notamment ont été empêchés samedi de prendre des vols à destination des États-Unis.

L'Iran, un des pays visés par le décret sur l'immigration et qui a décidé d'appliquer une mesure de réciprocité, a une nouvelle fois dénoncé hier une «discrimination».

Ce décret «sera perçu dans l'histoire comme un grand cadeau aux extrémistes et à leurs protecteurs», a tweeté le ministre irakien des Affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif. En Europe, plusieurs pays dont la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne, ont aussi critiqué la nouvelle approche américaine en matière d'immigration, la chancelière allemande Angela Merkel la jugeant «non justifiée». En Californie, la Silicon Valley, qui emploie des milliers d'immigrés, a aussi dénoncé le décret controversé. «Apple n'existerait pas sans l'immigration», a fustigé samedi son P-DG Tim Cook, dans un document interne obtenu par l'AFP. Steve Jobs, le charismatique fondateur de la marque à la pomme, était fils d'un immigré syrien.

La mobilisation et les actions en justice laissent augurer un long bras de fer entre les défenseurs des immigrés et l'administration Trump.



## Points chauds

### Trouble

Par Fouzia Mahmoudi

L'affaire Penelope Fillon qui a mis à mal la crédibilité et surtout l'image d'homme politique intègre que s'est construit François Fillon ces dernières années, loin de s'éteindre, continue à s'étendre à d'autres membres de la famille du candidat officiel de la droite et du centre. Un candidat qui avait été très largement choisi, aux dépens du grand favori Alain Juppé. En effet, troublé par les allégations du *Canard enchaîné* sur des emplois supposés fictifs depuis plus de vingt ans de son épouse, Penelope Fillon, Fillon a révélé jeudi au «20 heures» de TF1 qu'il avait également rémunéré «pour des missions précises deux de ses enfants qui étaient avocats en raison de leurs compétences» quand il était sénateur de la Sarthe (de septembre 2005 à juin 2007). L'ancien Chef de gouvernement de Nicolas Sarkozy a précisé vouloir ainsi devancer de nouvelles attaques le concernant lui ou sa famille. Et bien mal lui en a pris, car si deux des cinq enfants du candidat de la droite à l'élection présidentielle, Marie (34 ans) et Charles (32 ans), sont effectivement aujourd'hui avocats, ils n'étaient cependant pas encore diplômés au moment où leur père siégeait au Sénat, mais simples étudiants en droit. Marie Fillon a obtenu un diplôme d'études approfondies (DEA) de droit à Panthéon-Assas, puis s'est inscrite à l'école d'avocats, et prêté serment en novembre 2007, après une période de stage d'au moins dix-huit mois, comme le prévoit la formation d'avocat. Son frère Charles, qui a obtenu un master de droit aux États-Unis en 2009, prêterait serment près de quatre ans plus tard, en juin 2011. Il est avocat depuis 2012 dans le cabinet SLVF, à Paris, spécialisée dans les opérations de fusion/acquisition. Les deux enfants de François Fillon, nommé Premier ministre en mai 2007, sont donc devenus officiellement avocats respectivement cinq mois et quatre ans après la fin du mandat de sénateur de leur père. Interrogé par l'Agence France Presse, l'entourage du candidat a expliqué qu'il avait eu «une imprécision de langage» et qu'il voulait dire «qu'ils sont avocats» à l'heure actuelle et non qu'ils l'étaient à l'époque. Une imprécision qui ajoute encore plus de couche au dossier à charge du candidat de la droite qui avait, lors des débats de la primaire, sévèrement chargé Nicolas Sarkozy et invoqué ses multiples mises en examen comme inadéquates avec la posture d'un président de la République. D'ailleurs, soucieux visiblement de rester en accord avec ses précédentes déclarations, Fillon a d'ores et déjà dit qu'il renoncera à sa candidature s'il venait à être mis en examen. Reste à savoir comment la droite réussira à se relever en cas d'un coup pareil qui loin d'avantager le PS ouvrirait surtout la voie à Emmanuel Macron et à Marine Le Pen. F. M.

## Yémen

### Plus de 100 morts dans les combats rebelles/armée

Plus de 100 personnes ont été tuées en 24 heures au Yémen dans des raids aériens et des combats opposant les forces progouvernementales à des rebelles pour le contrôle de zones côtières sur la mer Rouge, ont indiqué hier des sources militaires et médicales. Les rebelles chiites Houthis et leurs alliés ont perdu 90 hommes, ont déclaré ces sources, ajoutant que les combats acharnés dans la région de Mokha (sud-ouest) ont coûté la vie à au moins 19 soldats progouvernementaux. Les troupes loyales au président Abd Rabbo Mansour Hadi, appuyées par une coalition arabe sous commandement saoudien, tentent de reconquérir la ville de Mokha où elles butent sur une forte résistance des rebelles. Des avions de combat et des hélicoptères Apache de la coalition ont mené des frappes contre les positions rebelles à Mokha, dont une base militaire

qu'ils contrôlent, et contre leurs renforts sur le littoral de la province de Hodeida, plus au nord, ont ajouté les mêmes sources. L'hôpital militaire de Hodeida a accueilli durant les dernières 24 heures «les corps de plus de 90 rebelles et de nombreux blessés», a déclaré à l'AFP une source médicale, ajoutant que son établissement était saturé et «renvoyait les victimes vers d'autres hôpitaux». La guerre au Yémen oppose les forces progouvernementales, appuyées par une coalition militaire dominée par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, à des rebelles, soutenus par l'Iran, qui contrôlent de vastes territoires, dont la capitale Sanaa. Le 7 janvier, les forces loyalistes ont lancé une vaste offensive, avec l'aide de l'aviation et de la marine de la coalition arabe, pour reprendre aux rebelles Houthis et leurs alliés, les partisans de l'ex-président Ali Abdallah Saleh,

plusieurs zones côtières longeant la mer Rouge, dont la ville de Mokha. Après avoir repris le port de Mokha, ces forces se sont emparées vendredi du quartier général de la police de la ville et de plusieurs rues environnantes au prix de 27 morts dans les deux camps, selon un responsable militaire. Au total, près de 370 combattants rebelles et loyalistes ont été tués depuis le 7 janvier. Les forces progouvernementales ont déjà repris le district de Dhubbab, au nord du détroit stratégique de Bab Al-Mandeb, reliant la mer Rouge et l'Océan Indien. Depuis l'intensification du conflit en mars 2015, plus de 7 400 personnes ont été tuées et près de 40 000 blessées, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Un coordinateur humanitaire de l'ONU, Jamie McGoldrick, a lui avancé un bilan de 10 000 civils tués.





Photographe et plasticien

# «Mizo» dévoile son exposition «Métal-physique»

■ Intitulée «Métal-physique», cette nouvelle exposition présentée à la galerie «Bouffée d'art» regroupe la photographie d'art, la peinture, le graphisme, le collage et parfois même la sculpture sur métal, dans des œuvres qui ont le symbole de la «Khamsa» (la main de Fatma) comme fil conducteur.



Par Adéla S.

Une exposition de photographies d'art, alliant la photo aux arts plastiques, a été inaugurée, samedi à Alger, par le photographe et plasticien «Mizo» qui explore dans ces nouveaux travaux le rapport de l'homme à la superstition et à la métaphysique.

Intitulée «Métal-physique», cette nouvelle exposition présentée à la galerie «Bouffée d'art» regroupe la photographie d'art, la peinture, le graphisme, le collage et parfois même la sculpture sur métal, dans des œuvres

qui ont le symbole de la «Khamsa» (la main de Fatma) comme fil conducteur.

Dans des œuvres comme «No Words», «No Sound» ou encore «No Vision», l'artiste superpose des photos de modèles féminins de mode, des incrustations graphiques de khamsa et des traits de peinture, le tout collé à des plaques de métal réfléchissantes.

La khamsa, déclinée en bijoux ou en tatouage, se retrouve également dans des œuvres comme «Superstition Label», «Identity Series», «Orange Protection» où les modèles de Mizo arborent fièrement d'impo-

sants pendentifs évoquant les «croyances algériennes et maghrébines liées à ce symbole», explique l'artiste.

Inspiré par une analyse du comportement et du discours des Algériens, «Métal-physique» raconte, selon son auteur, la relation de la société à la superstition et la «protection spirituelle» par un travail de photographie conceptuelle.

L'aspect spirituel de l'exposition est en outre souligné par une performance au balafon, gumbri et n'goni du musicien Chakib Bouzidi qui a habillé les créations de l'artiste par des sonorités maghrébines et sahé-

liennes.

La femme, le costume traditionnel et la mode étant les principaux axes de travail de l'artiste, Mizo a également revisité son exposition «Il était une fois, hayek d'antan», en ajoutant une touche de peinture, tirée des symboles maghrébins, dans une tentative de cerner les raisons de la disparition du hayek (version maghrébine du voile) du paysage vestimentaire.

Dans ce même univers, le photographe a également exposé d'anciennes œuvres contemporaines dont les séries «If You Wanna Be A Woman» et «Rock The Casbah», des photogra-

phies de mode, entre tenues actuelles et traditionnelles, en filigrane d'une œuvre de peinture généralement fantaisiste.

Photographe de mode et artiste peintre, Mizo, Hamza Aït Mekideche de son vrai nom, avait habitude le public à son travail pictural à travers lequel il exprime ses concepts et ses idées, aux frontières de la fiction et de la réalité.

«Métal-physique» se poursuit jusqu'au 18 février.

A. S./APS

## RENDEZ-VOUS CULTURELS

**Basilique de Notre Dame d'Afrique :**

**Judi 2 février 2017 à 19h30 :** Écume (Échanges culturels en Méditerranée) présente l'ensemble Irini - Chants de culte marial.

**Cinéma Issers (Boumerdès) :** **Cycle Fatma-Zohra Zamoum Du 30 janvier au 4 février :** 3 films : *Leçon de choses* ; *Renvoi d'appel* et *La corde*.

**Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger :** **Jusqu'au 31 mars 2017 :** Exposition de mangas à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la maison d'édition algérienne Z-Link.

**Salle Hadj-Omar du Théâtre national Algérien**

**Mahieddine- Bachtarzi**

**Judi 2 février à 16h30 :** Générale de la pièce *L'aube Ismaël*, mise en scène par Hadda Djaber. Avec Meryem Medjkane et Tarek Bourrara.

**Galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria**

**Jusqu'au 11 février 2017 :** Exposition «Couleurs en prose» de l'artiste peintre Mohamed Chaffa Ouzzani.

**Musée public national d'arts et d'histoire de Tlemcen**

**Jusqu'au 2 février :**

Exposition «Symbole et vie», des artistes peintres Amina Salhi et Nabil Belabbassi.

**Dar- Abdeltif**

**Jusqu'au 4 février 2017 :** Exposition de photographie «Makeda, Mixed Couples» d'Aurore Vinot.

**Galerie des ateliers bouffée d'art (Ben-Aknoun, Alger)**

**Jusqu'au 18 février 2017 :** Exposition-vente de l'artiste photographe Mizo.

**Complexe Culturel**

**Abdelwahab-Salim (Chenoua, Tipasa)**

**Jusqu'au 31 janvier 2017 :**

Exposition d'arts plastiques de l'artiste peintre Ibrahim Namri, intitulée «Retouches».

## Alger

### Concert du groupe Freeklane

La troupe de musique «Freeklane» a donné, vendredi soir à la salle Ibn-Khaldoun (Alger), un concert devant un public de fans venus découvrir le nouvel album «Nomad» et réécouter les anciennes chansons. Au cours de ce concert, organisé par l'établissement Arts et Culture, le public est vite entré en symbiose avec la troupe qui a présenté les titres de son nouvel album, joués pour la première fois sur scène, dont «Africa» qui condamne les guerres et les génocides en Afrique, «Dounia» ou encore «El Moutour koula».

Durant deux heures, Freeklane a endiablé la scène en

exécutant plusieurs de ses anciennes chansons qui ont fait la renommée du groupe, à l'instar de «Lalla Mira», «Awah Awah», «Ben Soltan» et «Khouya el-Madani». Considéré par l'artiste Chemsou, comme «une présentation du nouvel album "Nomad" à travers quelques chansons», ce concert sera suivi par un autre plus grand, dont la date n'est pas encore fixée, et qui «verra la présentation des 18 titres de l'album», a ajouté l'artiste qui a qualifié le public d'«extraordinaire». «Nomad» qui est sorti récemment, est un voyage à travers les divers genres musicaux qui caractérisent ce groupe algé-

rois, et vient quelques années après son premier tube «Lalla Mira» (sorti en 2013). Fondé en 2008 et chantant en arabe dialectal et en français, Freeklane qui compte 7 jeunes musiciens a réussi en peu de temps à s'imposer par la diversité de son style alliant Gnaoui, Pop Folk, Rock et Châabi, ainsi que des sonorités musicales venues d'ailleurs, comme l'Afrique, le Sud du Sahara, le Sahel, l'Afrique du

Nord et l'Occident.

Pour rappel, le Groupe «Freeklane», dont le nom signifie «esclaves libres», a animé des concerts dans plusieurs villes algériennes et a marqué sa présence lors de plusieurs manifestations à l'étranger comme en Tunisie et au Canada.

**Racim C.**

## Musique

### Le claviériste du groupe britannique Black Sabbath n'est plus

Geoff Nicholls, claviériste au sein du mythique groupe de heavy metal britannique Black Sabbath, est mort samedi à 68 ans d'un cancer du poumon, a annoncé le guitariste du groupe Tony Iommi sur Facebook.

«Tellement triste d'apprendre la disparition de l'un de mes amis les plus chers et les plus proches Geoff Nicholls», a écrit Tony Iommi. «Cela faisait un moment qu'il souffrait d'un cancer du poumon et il a perdu le combat ce matin».

Ozzy Osbourne, le chanteur de Black Sabbath, a fait part sur Twitter de son chagrin à l'annon-

ce de la mort de son «grand ami» Geoff Nicholls.

Sa première collaboration avec le groupe de heavy metal remontait à 1980.

Il avait alors officié sur l'album «Heaven and Hell», avant de devenir membre «officiel» du groupe en 1985. Il avait quitté Black Sabbath en 2004.

Formé en 1968, Black Sabbath a été le fer de lance du heavy metal dans les années 1970 avec son premier album éponyme. Il a associé des éléments de blues à de puissants morceaux de guitare, empruntant à la thématique de l'occulte.

**R. C.**

## France

### Décès de l'actrice française Emmanuelle Riva à 89 ans

L'actrice française Emmanuelle Riva est décédée vendredi à Paris, à l'âge de 89 ans, des suites d'une longue maladie, indiquaient samedi les médias français.

Emmanuelle Riva, révélée au grand public en 1959 dans «Hiroshima mon amour» du réalisateur Alain Resnais, avait décroché en 2013 le César de la meilleure actrice pour son rôle dans «Amour» du réalisateur

autrichien Michael Haneke.

Née le 24 février 1927, dans une modeste famille ouvrière italienne, la comédienne a commencé sa carrière au théâtre avant d'être choisie par Resnais pour interpréter le rôle principal dans «Hiroshima mon amour».

Emmanuelle Riva avait aussi tourné récemment dans le film de Fiona Gordon et Dominique Abel, «Paris pieds nus», réalisé en 2016.

**L. M.**



## Coup-franc direct

### Le blocage jusqu'à quand ?

Par Mahfoud M.

Apparemment, le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, ademeure toujours de glace devant les inquiétudes révélées par les puristes de la balle ronde nationale et les fans de la sélection nationale. On croyait qu'il allait retenir la leçon et donc débloquent la situation, mais on voit que le blocage persiste et qu'il refuse de lâcher prise. Alors que les prochaines échéances des Verts approchent, il aurait été évident de débiter le travail et avant cela de tenter de trouver le technicien qui siérait à l'EN et qui devrait pouvoir la conduire vers de meilleurs horizons. Toutefois, rien de cela n'est fait, la sélection est toujours au point mort et il n'y aura pas de changement de sitôt. L'équipe ne se prépare même pas pour ces échéances étant donné qu'aucun match amical n'est prévu pour les deux prochaines dates-FIFA qui se profilent à l'horizon et qu'on devait exploiter pour faire travailler les joueurs, car il faut savoir que rien ne vient sans travail. Chacun devra prendre ses responsabilités et ne pas se cacher derrière de faux prétextes comme la crise ou la pression pour parler de blocage qui aurait pu être évité afin de permettre aux joueurs de la sélection nationale de travailler dans de meilleures conditions et d'aller de l'avant.

M. M.

Ligue 2 Mobilis (18<sup>e</sup> journée)

### Le Paradou AC accroché à nouveau

LE PARADOU AC, leader incontesté de la Ligue 2 Mobilis de football, avec huit points d'avance sur son premier poursuivant, l'US Biskra, a raté l'occasion de creuser un peu plus cet écart, en concédant un nul inattendu à domicile face au MC Saïda (0-0), samedi en clôture de la 18<sup>e</sup> journée. Mal inspiré, particulièrement en attaque, le club de Kheireddine Zetchi n'a été que l'ombre de lui-même dans ce match et c'est en toute logique qu'il s'est neutralisé (0-0) avec le MCS, visiblement plus déterminé à repartir avec un bon résultat après sa déconvenue de la semaine dernière. Le PAC reste néanmoins leader, avec 8 points d'avance sur son premier poursuivant, l'US Biskra, qui s'était emparée de cette place de dauphin la veille, en dominant la JSM Béjaïa (3-0). Un score qui cependant ne reflète pas la vraie physionomie de cette rencontre, car le club de Yemma Gouraya avait bénéficié de deux pénalités aux (62<sup>e</sup> et 76<sup>e</sup>), mais Hadjij et Bensaha avaient échoué dans leur transformation. Un manque de réussite fatal aux Béjaïouis, qui outre les trois points de cette rencontre ont cédé la 2<sup>e</sup> place du classement à l'USB, et se retrouvent 4<sup>e</sup>, derrière l'USM Blida, qui de son côté est restée cantonnée à la 3<sup>e</sup> place, après s'être neutralisée à domicile avec le MC El Eulima (1-1). Un nul au goût de victoire pour les Eulmis, car il leur permet de stopper l'hémorragie, en attendant de disputer leur match en retard face au Paradou AC, et grâce auquel ils pourraient s'éloigner un peu plus de la zone de relégation. Autres victoires importantes vendredi, celles du WA Boufarik et du GC Mascara, respectivement contre le CA Bordj Bou-Arréridj et la JSM Skikda, sur le même score d'un but à zéro. Le club de la Mitidja avait fait la différence grâce à son nouveau maître à jouer, Hocine Achou, auteur d'un coup franc direct à la 84<sup>e</sup> minute, au moment où le GCM s'est une nouvelle fois remis à Hachem pour battre la JSM. Une victoire qui permet au WAB de se hisser à la 7<sup>e</sup> place du classement général, avec 24 points, au moment où le GC Mascara revient à un point du premier club non relégable, l'AS Khroub, ayant été battu pour sa part chez l'Amel Boussaâda (1-0). L'ASM Oran a pu compter sur l'expérience de ses vieux briscards, Abdelmalek Ziaya et Seddik Berradja, pour surclasser une coriace équipe chélifienne (2-1) et se positionner à la 12<sup>e</sup> place, avec deux longueurs d'avance sur le premier club non relégable, l'AS Khroub. Le seul match à s'être soldé par un nul vierge a mis aux prises le RC Arbaâ et le CRB Ain Fekroun. Une bien mauvaise affaire pour le club recevant, qui reste lanterne rouge, avec six points de retard sur le Khroub.

Challenge national de cross-country de Batna

### Les athlètes de Bordj Bou-Arréridj haut la main

LES ATHLÈTES de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj ont dominé, samedi, la 10<sup>e</sup> édition du challenge national des «Ruines romaines», 6<sup>e</sup> étape du challenge national 2016-2017 de cross-country de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA), qui s'est déroulé sur le parcours de Hamla, à la sortie sud de la ville de Batna, dans des conditions climatiques difficiles, en raison du froid et de la pluie. Les crossmen et crosswomen de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj ont brillé dans cette compétition qui s'est caractérisée par un niveau technique appréciable, confirmant

leur régularité par la réalisation d'un joli tri groupé à Batna et en raflant presque tous les prix des quatre catégories, «six prix sur les huit en compétition». La course des seniors qui a regroupé l'élite nationale, était passionnante de bout en bout, et le titre chez les hommes ne s'est dessiné que dans la dernière ligne droite, le dernier mot étant revenu au talentueux Bordjien du NCBB, Issam Zeghdan, devançant Mouloud Madoui et Khireddine Bourouina qui ont tenté de rattraper le retard, sans succès.

Ligue 1 Mobilis (17<sup>e</sup> journée)

## Le MCA tombe mais reste leader

■ Le MC Alger, battu lors du derby algérois face à l'USM El Harrach, a conservé quand même le leadership de la Ligue 1 Mobilis, alors que l'USM Bel-Abbès s'est hissée à la 5<sup>e</sup> place du classement général, après sa victoire contre CA Batna (2-0) pour le compte de la 17<sup>e</sup> journée.

Par Mahfoud M.

Les poulains de Mouassa avaient bien démarré la rencontre, se procurant quelques belles occasions de scorer, mais ils se sont faits surprendre à l'heure de jeu par un but de Benamara, sans jamais réussir à inverser la tendance. Le MCA reste malgré cela leader, avec deux longueurs d'avance sur ses trois premiers poursuivants au classement, à savoir : le MC Oran, l'ES Sétif et l'Olympique de Médéa, ex-aequo sur le podium, avec 28 points chacun. De son côté, l'USM Bel-Abbès a réussi une belle remontée au classement général, puisque son succès face au CA Batna l'a propulsée au pied du podium, avec 27 points. Un succès (2-0) assuré dès la première mi-temps par l'inévitable Bouguelmouina, auteur d'un doublé aux 11<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup>. Les gars de la Mekerra confirment leur retour en force ces derniers temps, eux qui avaient déjà réussi à battre l'USM El Harrach lors de la journée d'avant dans un match qui s'était joué à huis clos. En ouver-



Les Mouloudéens piégés par les Harrachis

ture de cette 17<sup>e</sup> journée, ce sont le CS Constantine et l'Olympique de Médéa qui ont réussi de bonnes affaires, en surclassant respectivement la JS Saoura et le MC Oran, sur le même score d'un but à zéro. De courts mais précieux succès, ayant permis aux Sanafir de s'extirper provisoirement de la zone de relégation (11<sup>e</sup>, 17 points), au moment où l'OM a rejoint le MCO et l'ES Sétif sur la troisième marche du

podium, avec 28 points. Pour leur part, battus au cours de cette 17<sup>e</sup> journée, la JS Saoura et le CA Batna restent scotchés à leurs places respectives, à savoir : 6<sup>e</sup> avec 25 points et 10<sup>e</sup> avec 19 unités. Les autres rencontres : RC Relizane - USM Alger, JS Kabylie - NA Hussein Dey, CR Belouizdad - ES Sétif et DRB Tadjenanet - MO Béjaïa, ont été reportées à une date ultérieure, car certains parmi ces clubs avaient mis leurs joueurs internationaux à la disposition des équipes nationale A et militaire.

M. M.

CAN-2017

### Burkina-Faso et Cameroun passent

Le Burkina-Faso s'est qualifié pour les demi-finales de la Coupe d'Afrique des Nations de football-2017, après sa victoire devant la Tunisie (2-0), mi-temps (0-0) en quart de finale disputé à Libreville. Les deux buts du Burkina-Faso ont été inscrits par Bance (81) et Nakoulma (85). Le Burkina-Faso affrontera en demi-finale le vainqueur du match Egypte-Maroc, prévu hier soir à Port-Gentil. De son côté, le Cameroun s'est imposé aux tirs

au but (0-0 a.p., 5-4 t.a.b.) lors de son match des quarts de la Coupe d'Afrique des nations 2017 face au Sénégal, samedi à Franceville, et se qualifie pour les demi-finales. Les joueurs du sélectionneur Hugo Boss affronteront le Ghana ou la RD Congo pour une place en finale de la CAN-2017, stade de la compétition continentale africaine qu'ils ont atteint à six reprises, la dernière en 2008 lors de la défaite contre l'Egypte et Angola.

Lille 2016

### Benzia marque un doublé face à l'OL

LE LILLE OSC est allé s'imposer (2-1) chez l'Olympique Lyonnais (2-1), samedi soir pour le compte de la 22<sup>e</sup> journée de Ligue 1 française de football, grâce notamment à son attaquant international algérien Yassine Benzia, auteur d'un doublé contre son ancien club. L'avant-centre de 23 ans n'avait plus marqué en Ligue 1 depuis plus d'un an, et il a attendu de croiser son ancien club pour débloquent son compte en signant deux jolis buts. Benzia a commencé par ouvrir le score d'une frappe sèche à la 38<sup>e</sup>, avant de revenir à la charge dix minutes avant le coup de sifflet final, pour doubler la mise sur penalty. Côté lyonnais, c'est l'in-

ternational français et actuel 2<sup>e</sup> meilleur buteur du championnat de France avec 18 réalisations, Alexandre Lacazette, qui a sauvé l'honneur sur penalty à la 86<sup>e</sup>. L'autre international algérien concerné par ce match, le Lyonnais Rachid Ghezzal a démarré le match sur le banc. Il n'a fait son entrée en jeu vers la 83<sup>e</sup>, en remplacement de Maxime Gonalons. Benzia avait rejoint Lille en 2015, en provenance de l'Olympique Lyonnais. Mais ses débuts chez les Rouge et Noir ont été très difficiles, particulièrement sous la direction de l'ancien entraîneur, Frédéric Antonetti, qui ne lui faisait pas confiance.

Naples

### Ghoulam devrait partir

L'INTERNATIONAL algérien, Faouzi Ghoulam, est pressenti pour quitter son club italien, Naples, à l'issue de la saison en cours, rapporte samedi la presse locale. Selon «La Gazzetta dello Sport», le départ de Ghoulam (25 ans, 33 sélections) ne fait plus le moindre doute. Le contrat du latéral gauche, arrivé à Naples en 2014 en provenance de l'AS Saint-Etienne (Ligue 1/France), expire à la fin de l'année et le joueur est courtisé par de nombreuses écuries européennes, parmi lesquelles figurerait notamment le Paris-Saint-Germain, ajoute la même source. Le champion de France en titre est en effet à la recherche du successeur de l'Argentin Maxwell, proche d'un départ à la retraite. Néanmoins, le natif de Saint-Priest ne serait pas favorable à un retour dans l'hexagone, précise-t-on encore de même source. Le Bayern Munich, également sur les rangs, intéresserait davantage Ghoulam, dont les négociations avec la direction de son club pour la prolongation de contrat n'ont pas abouti.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Boumerdès

## Arrestation de deux éléments de soutien aux groupes terroristes

DEUX ÉLÉMENTS de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés samedi à Boumerdès par un détachement de l'Armée nationale populaire, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP a arrêté, le 28 janvier 2017, deux éléments de soutien aux groupes terroristes à Boumerdès», précise la même source. Par ailleurs et «dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, un détachement de l'ANP a saisi, en coordination avec les services de Sûreté nationale, 16 fusils de chasse à Djanet». A Mascara et Tlemcen, un détachement de l'ANP et des gardes-frontières «ont saisi 175 kilogrammes de kif traité, tandis que d'autres détachements ont appréhendé, à Djanet et Bordj Badji Mokhtar, 24 contrebandiers et saisi 3 véhicules tout-terrain, 2 camions, 9 tonnes de denrées alimentaires, 800 litres de carburant, 26 détecteurs de métaux, 8 groupes électrogènes et 9 marteaux piqueurs», souligne le communiqué. D'autre part, des détachements de l'ANP et des éléments de la Gendarmerie nationale «ont arrêté à Béchar, Djanet et Biskra, 32 immigrants clandestins de différentes nationalités africaines», note le MDN. M. L.

Nouvelle gare maritime de Béjaïa

## Mise en service intégrale début mai

LA NOUVELLE gare maritime de Béjaïa, encore en chantier dans le mole Abdelkader, sera mise en service intégralement dès le début du mois de mai prochain, selon la direction générale de l'EPB, qui signale que le projet est au stade des finitions, les travaux restants se résument en la mise en place des revêtements et des équipements techniques. Prévue pour traiter 500 000 passagers et 100 000 véhicules par an, la nouvelle gare va réunir toutes les caractéristiques d'une infrastructure moderne et fonctionnelle. «Elle est conçue pour atteindre les meilleurs standards mondiaux en termes de fiabilité et qualité de service autant pour les passagers que les personnels opérant sur le site», se réjouit le P-DG de l'Entreprise portuaire de Béjaïa. Une profonde réflexion est engagée au sein de son administra-

tion pour exploiter toutes les opportunités économiques de nature à maximiser sa rentabilité, a-t-il dit. Le cabotage national, entre autres l'ouverture de lignes de transport sur les wilayas côtières, le développement et l'accueil des croisières, la mise en place de lignes régulières en direction des pays voisins, notamment la Tunisie, qui reçoit annuellement un nombre considérable de touristes algériens, et d'Europe du Sud, sont, pour l'heure, les premières idées qui retiennent l'attention. «Toutes les pistes susceptibles de rentabiliser son fonctionnement et par ricochet le tourisme national seront exploitées», a-t-il indiqué, soulignant que cette plate-forme sera adaptée pour accueillir deux escales simultanées, susceptibles de renforcer ultérieurement la création de nouveaux postes à quai. K. L.

Open d'Australie

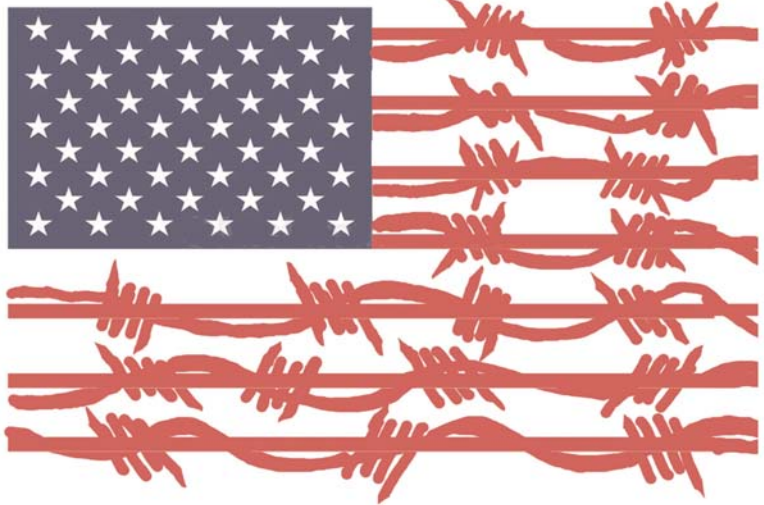
## Federer bat Nadal et remporte son 18<sup>e</sup> Grand Chelem

LE SUISSE Roger Federer a remporté hier à Melbourne l'Open d'Australie de tennis en battant en finale l'Espagnol Rafael Nadal en cinq sets 6-4, 3-6, 6-1, 3-6, 6-3, décrochant son 18<sup>e</sup> titre du Grand Chelem. Federer (35 ans) s'était arrêté pendant six mois l'an dernier pour soigner une blessure à un genou et jouait son premier tournoi officiel de la saison. Il n'avait plus gagné de tournoi majeur depuis Wimbledon en 2012. Et quel scénario plus magistral pour lui que de valider son retour au premier plan face à celui qui lui a si souvent et si longtemps causé des tourments. Rafael Nadal a été à la hauteur sur cette finale. Mais pour la première fois depuis près de dix ans en Grand Chelem, il n'a pas eu



le dernier mot face à son grand rival. Vainqueur en cinq sets et 3h38 de jeu, Federer a signé la victoire la plus mythique et la plus marquante de toute sa carrière. Chez les dames, l'Américaine Serena Williams a remporté son 23<sup>e</sup> titre du Grand Chelem, en battant samedi sa sœur Venus en deux sets 6-4, 6-4, en finale de l'Open d'Australie. Racim S.

## L'AMERIQUE D'AUJOURD'HUI



Louvis

Djalou@hotmail.com

Après requalification des faits

## Reprise du procès d'Oussama Escobar, évadé de prison d'El Harrach

■ La chambre pénale près la cour d'Alger a décidé dimanche, dans le cadre du procès en appel du baron de la drogue dit «Oussama Escobar» (28 ans), poursuivi pour «délit d'évasion de la prison d'El Harrach», de la requalification des faits en crime consistant à «diriger une association de malfaiteurs», passible d'une peine allant jusqu'à 20 ans de prison ferme.

Par Slim N.

Il s'agit de la requalification des faits, de délit de fuite et participation à sa facilitation, en crime consistant à diriger une association de malfaiteurs à l'encontre de l'évadé Oussama Henniche et de 18 autres mis en cause dont des membres de sa famille, son avocate et des gardiens de la prison d'El Harrach. Le juge avait prononcé cette décision par contumace, le principal accusé étant actuellement détenu dans l'établissement pénitentiaire de Koléa. La chambre pénale près la cour d'Alger a pris en compte la décision prononcée, il y a 15 jours, par le parquet général sur l'incompétence matérielle de la chambre pénale, suite aux déclarations du prévenu Oussama Henniche lors de l'audience où il avait reconnu avoir planifié cette opération avec le concours de «mains extérieures» et «certains gardiens de la prison d'El Harrach». Le représentant du parquet général avait considéré qu'il y avait lieu de pronon-



cer l'incompétence matérielle de la chambre pénale avec «requalification des faits, de délit de fuite et participation à sa facilitation, en crime consistant à diriger une association de malfaiteurs à l'encontre du principal prévenu Henniche Oussama et la participation pour les autres mis en cause». Il avait souligné l'impératif d'appliquer l'article 177, alinéa 3 du code pénal relatif au crime consistant à «diriger une association de malfaiteurs» qui

est puni de la réclusion de 10 à 20 ans de prison ferme et d'une amende allant de 10 000 à 100 000 DA. La section des délits près le tribunal d'El Harrach avait prononcé en octobre dernier à l'encontre du prévenu, poursuivi pour délit d'évasion en compagnie de 18 autres mis en cause dont son avocate, différentes peines allant de l'acquittement à 5 ans de prison ferme.

S. N./APS

Gendarmerie nationale

## Démantèlement d'un réseau criminel à Staoueli

LES ÉLÉMENTS de la Gendarmerie nationale de Staoueli ont démantelé un important réseau criminel spécialisé dans le vol et l'escroquerie, composé de 4 individus, récupéré un véhicule et saisi une somme d'argent et des armes blanches, a indiqué hier un communiqué des mêmes services. Les éléments du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Staoueli ont démantelé un groupe de malfaiteurs spécialisé dans le vol, l'escroquerie et la falsification de dossiers essentiels des véhicules, et arrêté quatre individus impliqués, âgés entre 25 et 38 ans, précise le communiqué. Les membres de la bande utilisaient une page facebook consacrée à l'achat de véhicules accidentés pour attirer les victimes qui se faisaient voler leur argent sous la menace. Les mis en cause ont été déférés devant le procureur de la République près le tribunal de Chéraga, lequel a ordonné leur mise en détention.

R. N.